Nations Unies S/PV.5186



# Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2005
Français
Original: anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 5186e séance (privée) du Conseil de sécurité

### Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 24 mai 2005, à 10 h 55

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « À sa 5186e séance, tenue à huis clos le 24 mai 2005, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée “La situation en Sierra Leone”.
>
> Comme suite à la décision prise à la 5185e séance, le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le juge Emmanuel Ayoola, Président du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à participer à l'examen de la question.
>
> Les membres du Conseil et le juge Ayoola ont eu un échange de vues constructif. »

05-35639 (F) 240505 240505